

Le village gruérien figure parmi les finalistes du concours 2018 du plus beau village de Suisse

Grandvillard en mode séduction

« CHARLES GRANDJEAN

Gruyère » « Nous avons été étonnés d'apprendre que notre village était en lice du concours du plus beau village de Suisse. Cette surprise, le syndic de Grandvillard, Daniel Raboud, l'accueille plutôt bien, à la fin juin, lorsqu'il reçoit un appel téléphonique du rédacteur en chef du magazine *L'Illustré*, l'un des organisateurs du concours Le plus beau village de Suisse 2018. Ce dernier lui apprend que Grandvillard figure parmi les trois finalistes romands, aux côtés de deux localités valaisannes: Vercorin et Mase. Trois villages retenus parmi douze localités présélectionnées avec l'aide des votes du public. La surprise s'avère d'autant plus grande que ni les autorités communales, ni les citoyens n'avaient proposé la candidature de leur village.



« Cette situation nous a permis de finir une rénovation »

Daniel Raboud

« Les organisateurs nous ont alors informés que la championne olympique de skicross Fanny Smith, ambassadrice romande du concours, visiterait notre village le dimanche 29 juillet », poursuit le syndic. Relayée sur les médias sociaux, cette visite aux allures d'opération communication n'aurait pas pu voir le jour sans l'engagement au pied levé de la communauté villageoise.

Dans la foulée de l'annonce, le Conseil communal met d'abord sur pied un petit comité



Le village gruérien est l'un des trois finalistes, retenus parmi douze localités présélectionnées avec l'aide des votes du public. Vincent Murith-archives

ad hoc. « Nous avons contacté toutes les sociétés locales », explique Daniel Raboud. Parmi celles-ci, la fanfare L'Echo du Vanil-Noir.

Sociétés mobilisées

La société effectue aussitôt deux envois à 1380 contacts chaque fois, grâce à un carnet d'adresses hérité de l'organisation en 2017 de la Fête des musiques gruériennes. But du message: inviter les destinataires à porter leur suffrage en faveur de Grandvillard. En parallèle, la commune se tourne vers la société de jeunesse, qui vient de décrocher le Prix du plus beau char aux girons de Marsens.

A leur tour, les jeunes y mettent du leur. Le jeudi précédant la venue de l'ambassadrice du concours, ils installent à l'entrée du village le baquet à crème qui ornaient leur char. Une sculpture en bois, qui se métamorphose en parterre fleuri le lendemain, avec l'intervention de la commune.

Les autorités mettent aussi les bouchées doubles. « Cette situation nous a permis de finir la rénovation d'un bâtiment, dont la commune venait de racheter la seconde moitié. C'était typiquement le genre de travaux qui, en temps normal, ne pressent pas. » Ces finitions se sont révélées d'autant plus im-

portantes, qu'elles concernaient une bâtisse visible depuis l'entrée du village, car située dans l'axe de la route des Lyères. Objets de la rénovation: une toiture neuve et un pignon recouvert de tavillons. Mais aussi des vitrines touristiques accrochées à la façade: l'une communale, l'autre appartenant au Parc

naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut. Elles sont toutes deux posées la veille de la visite de Fanny Smith.

Enthousiasme partagé

Le Conseil communal a tout juste eu le temps d'annoncer la tournée de cette championne olympique à ses concitoyens,

quatre jours avant sa venue, au moyen d'un tout-ménage. C'est ensuite les commerçants du village qui sont entrés en piste pour l'accueillir. Parmi eux, Jean-Luc Delabays, qui tient la dernière boulangerie de la vallée: « Depuis la venue de Fanny Smith, j'ai remarqué que nous avons distribué plus de brochures sur le Sentier du patrimoine, disponibles dans notre épicerie. » Carole Richoz, tenancière du restaurant Le Pic-Vert, n'a pas encore noté d'effet médiatique, mais partage elle aussi le même enthousiasme: « Je suis persuadée que si Grandvillard remporte le concours, des curieux viendront en excursion. »

Au-delà d'éventuelles retombées qu'apporterait une telle élection (lire ci-dessous), nos interlocuteurs s'accordent à y voir une récompense pour les habitants qui s'investissent pour le village, notamment en décorant les maisons. Verdict le 22 août. »

» www.leplusbeauvillage.ch/fr

DES RETOMBÉES DIFFICILEMENT MESURABLES

Lancé en 2012, le concours du plus beau village s'est d'abord limité à la Romandie, avant de s'élargir à l'échelle nationale dès 2015. A ce jour, la cité de Gruyères demeure l'unique localité fribourgeoise à avoir décroché le titre, en 2014. Si cette distinction avait eu des effets positifs, elle avait aussi engendré des coûts pour la commune lauréate. « Nous avons dû mettre sur pied une fête pour la remise du prix. Elle nous avait coûté 20 000 francs, somme réunie par les commerçants et les entreprises de la région », se souvient le syndic Jean-Pierre Doutaz. Celui-ci reste toutefois convaincu des bienfaits d'une telle récompense. « Les commerçants avaient alors ressenti certaines

retombées. » Un avis qui corrobore Pascal Charlet, directeur de La Gruyère Tourisme: « Je me souviens d'échos vraiment positifs de la part des restaurateurs. » Le phénomène reste toutefois impossible à chiffrer. « Nous n'avons pas les moyens de mener des sondages pour mesurer un tel impact », poursuit Pascal Charlet. Quelle que soit la portée d'un tel prix, Jean-Pierre Doutaz insiste sur son utilisation: « Avec une bonne utilisation du label, on peut certainement le jouer comme atout durant un certain temps. Avec la commune, nous l'avons ajouté à nos communications, puis invité les commerçants à l'utiliser. » Une marque que l'on peut encore observer dans certains lieux du village. CG

Cataractes guéries

Solidarité » Plus de 1500 opérations de la cataracte dans les pays en développement ont été financées grâce aux dons de Fribourgeois à CBM Mission chrétienne pour les aveugles l'an dernier. En tout, 78 367 francs ont été récoltés dans le canton. Sur place, le coût de l'intervention est de 50 francs, mais cela reste inabordable pour les familles pauvres, rappelle l'organisation internationale dans un communiqué. En 2017, elle a réalisé 585 000 opérations ophtalmologiques, dont 413 000 de la cataracte. CP

Expulsé de Suisse après avoir eu cinq enfants

Migration » Expulsé par les Zurichois après avoir accumulé une importante dette sociale, un Congolais en délicatesse avec la justice a vainement tenté sa chance à Fribourg.

Un quadragénaire congolais résidant en Suisse depuis une vingtaine d'années, père de cinq enfants nés de quatre mères différentes, va devoir quitter la Suisse pour cause de dépendance à l'aide sociale et de condamnations pénales à répétition. L'homme a vainement tenté d'amadouer les autorités en arguant de sa relation privilégiée avec deux de ses enfants – dont un fils prétendument

malade – mais il n'a convaincu ni le Tribunal cantonal fribourgeois (TC) ni le Tribunal fédéral (TF).

Après le rejet de sa demande d'asile en 1998, l'homme avait épousé une Suissesse – obtenant ainsi une autorisation d'établissement – avant de s'en séparer deux ans plus tard, sans divorcer. Le couple, installé dans le canton de Zurich, a eu un enfant né en 2000. En 2003, le Congolais est devenu père pour la deuxième fois avec une autre compagne, elle aussi de nationalité suisse. Avec une troisième femme, également détentrice du précieux passeport à croix blanche, il a eu deux autres en-

fants en 2010 et 2016. Dans l'intervalle, en 2012, il s'est permis un petit écart avec une femme dont l'identité n'est pas connue de la justice, donnant naissance à son avant-dernier.

Nonobstant cette intense activité conjugale, l'homme a trouvé le temps d'être condamné à quatre reprises, entre 2012 et 2016, pour escroquerie, violation d'une obligation d'entretien et lésions corporelles simples. Des jugements intervenus alors que l'Office des migrations du canton de Zurich lui avait déjà signifié, en 2011, son expulsion en raison d'une intégration économique pour le moins défi-

ciente: le Congolais avait reçu plus de 130 000 francs d'aide sociale, alors même qu'il était autorisé à travailler. Il fait aujourd'hui l'objet de 37 actes de défaut de biens pour un montant supérieur à 100 000 francs.

Définitivement débouté par la justice zurichoise en 2016, le quadragénaire a tenté sa chance à Fribourg, affirmant vouloir y vivre sous le toit de sa troisième compagne officielle et de leurs deux enfants. Invoquant le droit au respect de la vie privée et familiale garanti par la Convention européenne des droits de l'homme, il s'est là encore heurté à une fin de non-recevoir, tant au TC qu'au TF. Les juges

ont notamment relevé que sa prétendue relation étroite avec ses enfants installés sur territoire fribourgeois cadre mal avec le fait qu'il s'est battu jusqu'en 2016 pour pouvoir rester à Zurich. Dans son recours, il ne fait en outre état d'aucune relation particulière avec leur mère.

En soutenant que le nombre de ses condamnations est « relativement faible » au vu des 22 ans qu'il a passés en Suisse, le recourant n'a guère marqué des points auprès des juges. Pas plus qu'en affirmant que sa dépendance à l'aide sociale « est normale suite à la conjoncture de la Suisse et du taux de chômage élevé... » » **MARC-ROLAND ZOELLIG**